

DECISION DU MAIRE

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE - MODIFICATIONS CONTRACTUELLES – PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION DU CHANTIER

Le Maire de la ville de PONT-AUDEMER,
VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants,
VU l'article R.2194-1 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT les marchés de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Jules Verne notifiés le 20 juin 2022,

CONSIDERANT le délai initial d'exécution des travaux de 12 mois, soit jusqu'au 21 juin 2023,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger le délai d'exécution des travaux d'un mois, en relation avec la conjoncture actuelle et l'allongement du délai de livraison et de fourniture des matériaux,

DECIDE

De signer les avenants de prolongation de délais d'exécution des travaux de restructuration du groupe scolaire Jules Verne avec l'ensemble des entreprises intervenants sur le chantier, pour une réception des travaux le 21 juillet 2023.

PONT-AUDEMER, le 20 juin 2023

Le Maire




Alexis DARMOIS

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230620-dec_0141_2023-AU
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Acte publié le 20.06.23